



VIE PRATIQUE

Déchets

déchets interdits pour votre poubelle !

batteries ou les ampoules : vous pouvez les recycler via des filières spécialisées. Il existe également des points de collecte dans les supermarchés.

objets périmés : ils doivent être rapportés en pharmacie, afin d'avoir l'assurance, qu'ils soient redirigés vers une filière spécialisée.

équipements électroniques : il existe des filières dédiées pour ce type de déchet. Vous pouvez les rapporter dans l'obligation de récupérer votre ancien appareil. Vous pouvez également en faire don à une association de déchetterie ou dans des points collectes prévus à cet effet. Certains opérateurs mobiles récupèrent les téléphones pour le reconditionner.

huiles : elles peuvent être jetées dans votre poubelle ordinaire en très petite quantité mais il est préférable de les rapporter aux points de collecte spécialisés.

moteurs et autres huiles de vidange : vous pouvez les jeter dans des points de collecte spécifiques.

les pneus doivent être ramenés chez un garagiste ou en déchetterie. N'hésitez pas à contacter votre garagiste pour bien les anciens pneus.

les déchets au bon endroit, vous contribuez à la protection de l'environnement. Vous contribuez également à la sécurité des installations municipales ainsi qu'à la sécurité des employés qui y travaillent.

(https://www.louan-villegruis-fontaine.fr/sites/louan-villegruis-fontaine.fr/files/styles/img_1280x768_image_scale_crop_main/public/media/images/screenshot-2022-10-12-at-08-59-37-mail-orange.png?itok=aoy57KoO)

Toutes les informations pratiques sur la gestion des déchets à Louan-Villegruis-Fontaine.

Déchetteries

Particuliers

Si vous habitez dans l'une des 98 communes du SMETOM, le dépôt de déchets est gratuit ou payant selon leur nature et leur quantité.

Les déchets les plus courants sont limités à 2m³ par foyer et par semaine afin de proposer ce service au plus grand nombre.

Lors de votre première visite, l'agent de déchetterie vous remettra une carte **sur présentation d'un justificatif de domicile**. Cette carte permettra un contrôle simple et rapide lors de vos prochaines visites.

Professionnels

Les dépôts de déchets professionnels sont payants et limités à 4m³ par semaine.

Lors de votre première visite, vous devrez fournir

- un extrait Kbis ou l'extrait D1 (à renouveler en début de chaque année),
- un RIB,
- un justificatif de chantier (pour les entreprises extérieures au SMETOM-GEEODE).

L'agent de déchetterie vous remettra une carte qui permettra, lors de vos prochaines visites, un contrôle simple et rapide. L'agent de déchetterie établira un bon de dépôt payant justifiant des quantités déposées, le double vous sera remis.

Aucun paiement ne doit avoir lieu sur place. Une facture récapitulative vous sera adressée mensuellement par courrier.

Collecte des déchets

Calendrier des collectes

Le ramassage des déchets de Louan-Villegruis-Fontaine s'effectue également sur les communes de Beauchery-Saint-Martin et Léchelle.



smetom.pdf (/sites/louan-villegruis-fontaine.fr/files/media/downloads/smetom_2.pdf)

PDF
955.89 Ko



Horaires déchetteries (/sites/louan-villegruis-fontaine.fr/files/media/downloads/smetom_5.pdf)

PDF
610.69 Ko

CONTACT



SMETOM-GEEODE

Z.I R.D 619
77370 Nangis

📞 01 64 00 26 45

🌐 Site Internet (<https://www.smetom-geeode.fr/>)

Les déchetteries

Déchetterie de Villiers-Saint-Georges

Rue des Marêts

77560 VILLIERS-ST-GEORGES

> Tél : 01.64.00.26.45

Déchetterie de Provins

Chemin des Grattons

77160 PROVINS

> Tél : 01.64.00.26.45

CONTENUS ASSOCIÉS

 LES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX